

VILLE DE BOUILLON

PV rectifié de la Séance du Conseil Communal, le 29 août 2024 à 20h00 salle du Conseil communal à Bouillon

Présents : MM & Mmes **Noizet W., Président,**
 Adam P., Bourgmestre,
 Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A., Echevins,
 Dabe F., Rochet J., Maziers P., Nemery MJ., De Wachter S.,
 Arnould P., Adam. D, Denis G., Conseillers communaux.

Pirlot S., Directeur général ff.,
Albert A., Président du CPAS,

Absents et excusés : Dachy F., Brouillon P., Tulpin A., Conseillers communaux.

Il est 20h05.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. Approuve le procès-verbal de la séance précédente

Ce point est approuvé, par 12 oui et 2 abstentions, moyennant une rectification : le point U1 (Chasse) a été approuvé par 11 oui et 1 abstention et non 12 oui.

2. U.V. 533.3 - F. Administration : élections communales et provinciales du 13.10.2024 - affichage électoral.

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Comptabilité

3. Arrêté notifié le 25.07.2024 du Ministre François Desquesnes réformant la délibération du 20.06.2024 par laquelle le Conseil a arrêté pour l'exercice 2024 la MB 1 de la Ville de Bouillon : Communication

Le Conseil communal prend connaissance.

4. Arrêté notifié le 25.07.2024 du Ministre François Desquesnes réformant la délibération du 20.06.2024 par laquelle le Conseil a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2023 de la Ville de Bouillon : Communication

Le Conseil communal prend connaissance.

5. Mandat n°1016/2024 irrégulier – Application des articles 60 et 64 du règlement général de comptabilité communale.

Ce point est approuvé par 11 oui et 3 abstentions (M Denis, Mmes De Wachter et Nemery).

Justification de l'abstention (M. Denis) : « *Projet de délibération avec information erronée (pas d'inscription budgétaire en 2023) et mauvaise gestion du suivi budgétaire à un projet extraordinaire subsidié avec des contraintes connues depuis 2021* ».

6. Mandat n°1017/2024 irrégulier – Application des articles 60 et 64 du règlement général de comptabilité communale

Ce point est approuvé par 11 oui et 3 abstentions (M Denis, Mmes De Wachter et Nemery).

Justification de l'abstention (M. Denis) : « *Projet de délibération avec information erronée (pas d'inscription budgétaire en 2023) et mauvaise gestion du suivi budgétaire à un projet extraordinaire subsidié avec des contraintes connues depuis 2021* ».

7. Mandat n°1175/2024 irrégulier – Application des articles 60 et 64 du règlement général de comptabilité communale

Ce point est approuvé par 14 oui (unanimité).

8. Compte de fin de gestion - 02/06/2024

Ce point est approuvé par 14 oui (unanimité).

9. Vérification de l'encaisse de la Directrice financière pour la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024

Le Conseil prend connaissance.

10. Sinistre Presbytère – Procès-verbal d'estimation du bureau Ciex Legrand SCRL

Ce point est approuvé par 14 oui (unanimité).

Fabrique d'Eglise

11. Etablissement cultuel de la Fabrique d'Eglise de Bouillon – Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2024 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle

Ce point est reporté à l'unanimité (14 oui).

Attention : erreur dans la délibération : inversion entre les comptes et le budget - A corriger par l'employée concernée.

12. Etablissement cultuel de la Fabrique d'Eglise de Les Hayons –Compte de l'exercice 2023 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

13. Etablissement culturel de la Fabrique d'Eglise de Noirefontaine –Compte de l'exercice 2023 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

14. Etablissement culturel de la Fabrique d'Eglise de Rochehaut –Compte de l'exercice 2023 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

15. Fabrique d'église de Bouillon – Liquidation partielle de l'intervention communale – Application de l'article L1311-5 du CDLD

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

16. Etablissement culturel de la Fabrique d'Eglise de Mogimont –Compte de l'exercice 2023 – Approbation d'office suite à l'expiration de tutelle

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Tourisme

17. Tourisme - Interreg 6- AITI - Ardenne Itinérance - Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage via IDELUX-Projets publics

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Urbanisme

18. Projet de Règlement complémentaire de roulage régional relatif à l'interdiction de stationner pour les véhicules de camping de 22h00 à 6h00 sur la chaussée et l'accotement de la route N819 (Route de Alle) entre les bornes PK 9.725 et PK 9.810 côté gauche - demande d'avis au Conseil communal

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

19. V202300001 - GIGOT Pierre - Décret relatif à la voirie communale du 06 février 2014 - Projet de révision d'un plan d'alignement - Déclassement de l'excédent du chemin n°15 - excédent longeant la propriété de M. Gigot Pierre - Clôture de l'enquête publique - AR réclamation de Madame Marie-Paule Arnould - Approbation du « Plan général d'alignement – Modification de l'assiette du chemin en face de l'habitation n°7, rue de la Périre » du 08.02.2024 (N°dossier 2021-110A) établi par le Géomètre-expert Jean-François Rossignol spécifiant la contenance de l'excédent de voirie à vendre de 1are16centiares sous respect de la condition émise dans la réclamation du 11.07.2024

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Eaux & Forêts

20. U.V. 712.01 – Régime forestier : Clauses particulières de la vente de bois marchands du 7 octobre 2024

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui), **moyennant précisions à apporter par l'employée concernée sur 2 points : les clauses particulières (non envoyées) et l'urgence signalée dans la délibération.**

Conventions

21. CAI : constitution d'un droit de superficie au profit de l'ASBL SYNDICAT D'INITIATIVE DE CORBION sur une parcelle sise à Corbion, section B numéro 635 A P0000 PROJET ACTE du CAI

Ce point est approuvé par 11 oui et 3 abstentions (Mme Nemery, Mme De Warchter et M. Denis).

Justification de l'abstention (Mme Nemery) : *« Le SI de Corbion a demandé à la commune une participation financière afin de remettre en état les ruines de la Maison Verlaine. Pour ce faire, le SI a sollicité « d'obtenir la mise à disposition » du terrain communal. De cette demande a découlé un acte notarié de droit de superficie. Ce droit permet au S.I. de construire un bâtiment sur ladite parcelle. Or le SI n'a pas demandé cet acte notarié et le but n'était pas non plus d'y construire un bâtiment, seulement d'entretenir ce terrain historique et culturel, notamment en remettant en état les ruines et en y plaçant des panneaux et des bancs. La constitution de l'acte notarié suscite des frais à hauteur de 1250 euros à la charge du SI. Or, le SI s'étonne de devoir les payer sans avoir été averti des conséquences financières de cette démarche (quid également d'un précompte immobilier ?). Nous aurions souhaité une discussion préalable avec le SI avant de voter ce point ».*

22. U.V. : 646.07.03 – F. Convention : Comité de la salle « *Le Boudriot* » à Poupehan / Ville de Bouillon – reconduction.

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

RCA

23. Régie communale autonome - Rapport de rémunération 2024 (exercice 2023) – Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

24. Régie communale autonome - Rapport annuel d'activités 2022 – Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

25. Régie communale autonome - Rapport annuel d'activités 2023 – Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Travaux

26. PIC-PIMACI 2022-2024 - Réfection du chemin du Gué, de la rue de la Germonne, de la Voie des champs, de la Voie du Terme et de la rue du Saty à Dohan - Approbation du Cahier des charges modifié

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

27. PIC-PIMACI 2022-2024 - Création d'un trottoir rue du Palis à Rochehaut - Approbation du cahier des charges modifié

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Aliénations

28. U.V. 57.506.113 Transactions immobilières - M. RIJVERS Herman : cession gratuite en faveur de la Ville d'un chemin construit lors du permis de bâtir - Les Blancs Cailloux 22 à 6830 BOUILLON

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Zone de Police

29. Police Fédérale : autorisation permanente d'emploi de remorques ANPR semi-mobiles : Approbation

Ce point est approuvé à l'unanimité (14 oui).

Divers

M. Rochet s'enquière quant à la durée des travaux concernant les nouveaux marquages Ucimont – Bellevaux – Sensenruth.

M. Houthoofdt répond que celle-ci est prévue d'ici 1 semaine.

M. Rochet s'informe quant aux lots de chasse devant encore être attribués. M. Houthoofdt signale que l'examen est en cours par les Services.

M. Adam précise que les prix proposés s'avèrent très intéressants.

M. Rochet souhaite connaître l'état d'évolution des travaux du presbytère.

M. Houthoofdt précise que ceux-ci sont en cours, dont les châssis.

Mme Nemery, sur base d'informations parues sur les réseaux sociaux, interroge quant à l'extension de l'école de Noirefontaine suite à la démolition de la Maison Mousty.

M. Adam répond que le projet de logements sociaux a été abandonné par le partenaire. La Commune a la volonté de maintenir le projet de la partie scolaire (+ jeunesse).

Mme Nemery désire savoir ce qu'il est en des 9 places concernant le parking de la crèche.

M. Houthoofdt confirme que celles-ci sont bien prévues.

Il est 21h15.

M. le Président lève la séance.

Le Directeur général f.f.,
Sébastien PIRLOT

Le Bourgmestre,
Patrick ADAM